

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2014**

\*\*\*\*\*

Assistaient à la séance :

Monsieur NEZONDET S., Maire ; Monsieur DUFOUR T., Mesdames NOBLET Ch., DAUPHIN L., Adjoint ; Monsieur AUGER M., Madame HUSSON Ch., Monsieur BOURBONNAIS O., Madame MARY J., Monsieur DUVAUT F., Madame RONDEAU A., Monsieur BILHOT G., Monsieur VIAULT G., et Madame BOUVIER S., Conseillers.

Absents excusés :

Madame PLEPELIC M., et Monsieur OLLAR Ph., Conseillers.

Pouvoirs :

Madame PLEPELIC M., Conseillère a donné pouvoir à Monsieur NEZONDET S., Maire.  
Monsieur OLLAR Ph., Conseiller a donné pouvoir à Monsieur VIAULT G., Conseiller.

Monsieur BILHOT G. a été élu secrétaire de séance.

---

En préambule de la réunion, Monsieur le Maire ouvre une parenthèse sur la qualité des informations mentionnées une page internet. En effet, elles évoquent un problème bactériologique de l'eau alors qu'il s'agit du problème d'ammonium qui n'a rien à voir et qui perdure depuis 2009. Ces allégations peuvent inspirer inutilement de la peur à nos administrés. Il indique que ces faits ont été relatés à Mr Le Sous-préfet, et rappelle qu'un conseiller municipal doit jouer un certain rôle dans la collectivité et ne doit pas y porter préjudice. Puis il ajoute que ce n'est pas en quelques mois de mandature qu'il peut résoudre le problème de l'ammonium qui date de 2009 (trois missions d'hydrogéologues n'ayant pas permis de faire avancer le dossier).

---

Pas d'observations sur le compte rendu de conseil en date du 17 octobre 2014.

---

## **REGIME INDEMNITAIRE :**

### **➤ Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T) :**

Le Maire présente le tableau des indemnités d'administration et de technicité (IAT) versées à l'ensemble des agents de la collectivité en 2014 d'un montant total de 18 526,32 euros et propose la même enveloppe pour 2015. Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le tableau tel que présenté.

### **➤ Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S) :**

Le Maire soumet le récapitulatif de l'indemnité attribuée à un rédacteur. Le Conseil à l'unanimité reconduit pour 2015, l'indemnité qui était allouée à cet agent pour 2014.

### **➤ Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S) :**

Le Maire présente à l'ensemble du conseil le principe des heures supplémentaires, et indique quelles catégories peuvent y prétendre. Le conseil à l'unanimité, reconduit le principe des heures supplémentaires.

## **DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT :**

### **➤ AMORTISSEMENTS :**

Le Maire annonce au Conseil qu'afin de pouvoir équilibrer les sommes prévues pour les amortissements, il convient de procéder à un virement de crédits. Le Conseil après avoir délibéré, décide à l'unanimité de virer la somme de 2 000,00 € du compte 6152 : entretien et réparations sur biens immobiliers au compte 6811 : dotations aux amortissements sur immobilisations.

### **➤ ANNULATION TITRE DE RECETTE :**

Le Maire informe le Conseil qu'il n'a pas été prévu suffisamment de crédits au compte 673, titres annulés (sur exercices antérieurs) afin de pouvoir annuler un titre de 3 500,00 € correspondant à la participation pour raccordement au réseau d'assainissement, suite à un retrait de permis de construire. Le Conseil après avoir délibéré, décide à l'unanimité de virer la somme de 500,00 € du compte 6152 : entretien et réparations sur biens immobiliers au compte 673 : titres annulés (sur exercices antérieurs).

## **DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE LA COMMUNE : REPARTITION DES CHARGES POUR LE GYMNASSE DE SERGINES :**

Le Maire avertit le Conseil qu'afin de pouvoir payer la participation de la commune aux frais du gymnase de Sergines, il convient de procéder à un virement de crédits. Le Conseil après avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote des virements de crédits suivants. A savoir 7 000,00 € du compte 61522 : entretien et réparations sur bâtiments au compte 6554 : contributions aux organismes de regroupement.

## **TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX POUR 2015 :**

Le Maire présente les tarifs actuellement applicables et demande de fixer ceux qui seront applicables pour l'année 2015. Il est proposé l'augmentation des tarifs correspondant au prix du m<sup>3</sup> d'eau facturé et du raccordement au réseau d'eau. Le premier passerait de 0,53 € à 0,55 € (en prévision des travaux qui seront à effectuer sur l'ensemble du réseau) ; le second se verrait augmenté de 200,00 €, son nouveau montant serait donc de 1 500,00 € (afin de se rapprocher au mieux du montant de réalisation de ces travaux). Le Conseil après avoir délibéré avec 14 voix pour et une abstention, accepte les augmentations telles que présentées et maintient les autres tarifs pour l'année 2015.

## **SIVOM : FRAIS DE LEVE TOPOGRAPHIQUE POUR EAUX PLUVIALES :**

Le Maire rappelle que la Société IRH a été missionnée pour effectuer les levés topographiques des réseaux eaux usées dans le cadre du projet d'agrandissement de la station d'épuration. La réalisation des levés topographiques pour les eaux pluviales étant une obligation réglementaire, la société IRH pourrait exécuter cette prestation complémentaire pour un montant de 866.00 € H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'offre de prestation d'un montant de 866,00 € H.T. établie par la société IRH pour le levé topographique des eaux pluviales ; autorise le Maire à signer le devis et à mandater la dépense correspondante budget de l'Assainissement.

## **CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC CIVB POUR LES POSTES DE REFOULEMENT :**

Monsieur le Maire énonce le contrat établi par l'entreprise CIVB pour la réalisation d'une visite d'entretien annuelle sur les postes de refoulement situés rue Victor Guichard, Scomas, Maison Blanche et au stade (Paul Bert). Cette offre s'élève à 630,00 € H.T auquel il peut être adjoint l'option caméra thermique sur composants électriques pour 160,00 € H.T. Ce contrat est prévu pour une durée d'un an et peut être reconduit par reconduction expresse. Le Conseil après avoir délibéré avec 14 voix pour et une abstention, accepte le présent contrat d'entretien d'un montant de 630,00 € T.T.C établi par C.I.V.B ; ne souhaite pas souscrire l'option caméra thermique au prix de 160,00 € H.T ; autorise le Maire à signer le présent contrat établi entre la Commune et l'entreprise C.I.V.B de Perceneige, et à mandater la dépense correspondante au compte 6152 : entretien et réparations sur biens immobiliers du budget de l'Assainissement.

## **JVS-MAIRISTEM : SAUVEGARDE ON-LINE :**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 11 février 2011, il avait été souscrit l'offre de sérénité archivage du fournisseur de logiciel Jvs-Mairistem. Il rappelle également qu'il s'agit de la sauvegarde de toutes les données sur un serveur distant via le réseau internet, pour un abonnement annuel de 156,00 € H.T révisable chaque année, pour une capacité d' 1Go. Il précise qu'actuellement cette capacité est dépassée, et que la société Jvs nous propose d'augmenter d'1 Go cette capacité sans augmentation de l'abonnement annuel. Les frais techniques de mise en œuvre de cette évolution sont de 240.00 € H.T. Le conseil après avoir délibéré, se prononce à l'unanimité favorable à l'extension de la capacité de stockage, mais demande au Maire de négocier les frais d'installation ou d'augmenter la capacité de stockage à 5 Go pour le même prix.

## **ANIMATION MUSICALE POUR LE REPAS DE LA COMMUNE :**

Le Maire rappelle que le 22 novembre dernier, le repas de la municipalité avait lieu et précise qu'il n'avait pas été pris de délibération en ce qui concerne l'animation musicale, car il n'était pas sûr qu'il y en ait une. Il précise que Monsieur MIESIAC Aurélien ayant donné une réponse favorable pour une prestation sonore, il convient de lui allouer la somme de 300,00 € au titre de cette participation. Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le Maire de mandater la dépense correspondante au compte 6232 : fêtes et cérémonies du budget communal.

## **REFECTION DE VOIRIE RUE DU GUIN :**

Monsieur DUFOUR, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des travaux indique que la voirie de la rue du Guin présente une forte dégradation et qu'il est nécessaire de procéder à sa réfection. Il précise que la commission des travaux a préalablement étudié trois offres pour la réalisation de ces travaux. Il s'agit des offres suivantes : entreprise Colas pour un montant de 6 491,40 € TTC avec un enduit bicouche et pour un montant de 4 167,00 € TTC avec émulsion de bitume et gravillons 4/6, entreprise Rougeot pour un montant de 3 798,72 € TTC. Suite à cette présentation, il ajoute que la commission des travaux émet un avis favorable pour l'offre de l'entreprise Rougeot. Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité retient l'offre faite par l'entreprise Rougeot de Paron (Yonne) pour un montant de 3 798,72 € TTC pour les travaux de réfection de voirie de la rue du Guin ; autorise le Maire à signer cette proposition et à mandater les dépenses correspondantes au budget communal section de fonctionnement compte 61523 Entretien de voirie.

## **CONVENTION DE DENEIGEMENT :**

Le Maire rappelle que la période hivernale a débuté et qu'il convient de prendre les dispositions nécessaires pour l'organisation du déneigement sur le territoire communal. A cet effet, il présente la convention établie par la commune avec Messieurs CAJON et ROUSSEAU pour la réalisation du déneigement sur la commune. Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer la présente convention pour une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 30 novembre 2015.

## **CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION AVEC LA CCYN DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE :**

### **➤ POUR LE PERSONNEL :**

Le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition de services communaux à la communauté de communes pour l'accueil périscolaire. Cette convention régie les conditions et modalités d'organisation du service de garderie périscolaire. Elle est établie pour une durée d'un an. Le conseil municipal de VINNEUF, à l'unanimité adopte la convention telle que présentée, autorise le Maire à signer la présente convention dans le cadre des compétences périscolaires communautaires pour l'année scolaire 2014-2015.

## ➤ POUR LES LOCAUX :

Puis il présente la convention de mise à disposition de locaux par la commune de Vinneuf à la Communauté de Communes Yonne Nord dans le cadre de l'accueil périscolaire et/ou extrascolaire. Il précise qu'il ne s'agit que de statuer sur les modalités de l'accueil périscolaire, car nous ne sommes pas concernés par l'accueil extrascolaire. Cette convention reprend les conditions et modalités d'utilisation des locaux dans le cadre de la garderie. Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la convention telle que présentée, et autorise le Maire à la signer.

## PLAN D'EAU DES GRAVIERS : DEMANDE DE CLASSEMENT EN EAUX LIBRES :

Le Maire annonce au Conseil qu'il a rencontré les membres de la fédération de pêche dans le cadre de l'organisation de la surveillance du plan d'eau des graviers. Il ressort de cet échange, qu'il faille dans un premier temps connaître le statut de cette ballastière. A savoir s'il s'agit d'une eau libre, régie par la loi pêche ou s'il s'agit d'une eau close, régie par la commune. S'il s'avère que notre plan d'eau des graviers est classé eau close, il conviendrait de mandater la fédération de pêche afin de présenter à la DDT89, un dossier permettant l'application du titre III du code de l'environnement ainsi que des textes pris pour son application sur l'ensemble du site et ce pour une durée de 5 ans. Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, demande le classement du plan d'eau des Graviers en eau libre s'il ne l'est pas, et autorise la Fédération de Pêche à déposer un dossier auprès de la DDT89, afin de changer le statut du plan d'eau des Graviers, pour une durée initiale de 5 ans.

## AFFAIRES DIVERSES :

- **Accessibilité** : Le Maire indique au Conseil que la Communauté de Communes Yonne Nord prend en charge la mise en concurrence pour retenir un bureau d'études qui réalisera le diagnostic pour la voirie et les espaces publics, ainsi que l'accessibilité des établissements recevant du public. En ce qui concerne la commune, ces établissements sont les suivants : école maternelle, salle polyvalente, mairie, anciens bâtiments, et l'agence postale. Nous sommes dans l'attente du diagnostic et ensuite nous devons établir un agenda d'accessibilité programmé avant octobre 2015 pour la réalisation des travaux.

- **Vente à emporter, camion du jeudi** : le commerçant ambulant du jeudi demande s'il est possible qu'il s'installe au plan d'eau des graviers pendant la période estivale. Le sujet sera présenté lors d'une prochaine réunion, car il conviendra de définir les modalités et la convention qui en découlera (cette autorisation sera suspendue le jour de la brocante et d'autres festivités éventuelles).

- **Convocation du Sous-préfet pour les frais de scolarité avec Villeblevin** : il ressort de cette entrevue que la participation aux frais de scolarité pour les enfants de Vinneuf scolarisés à Villeblevin, bien qu'étant d'un montant élevé, est due par la commune. Cette participation est en augmentation par rapport aux années précédentes car le nombre d'élèves des écoles de Villeblevin a diminué.

- **Réunion avec les encadrants de l'Entente Sportive Vinneuf – Courlon** : afin de réduire les dépenses d'électricité liées à l'éclairage du terrain de foot, les encadrants veilleront à ce que l'éclairage soit allumé au dernier moment et éteint dès la fin des entraînements. Par

ailleurs, deux équipes se sont regroupées pour s'entraîner en même temps afin qu'il n'y ai plus d'entraînement le jeudi soir.

- **Plan d'eau des Isles** : suite à la réunion avec la fédération de pêche, il est précisé que celui-ci sera ouvert à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015.

- **Vente des camions de pompiers** : n'ayant eu aucune offre pour les deux camions de pompiers, ceux-ci seront mis en ligne sur le site web enchères.

- **Réunion avec le Lieutenant CHEVALLIER du SDIS pour le réseau d'incendie communal** : Celui-ci a transmis à Monsieur le Maire la cartographie de notre réseau d'incendie communal, afin de voir les points faibles et de les améliorer, ou de créer de nouveaux poteaux incendie. Il sera fait une étude pour avoir le débit des différentes canalisations, afin de cibler les lieux d'implantation de nouvelles bornes incendies. La commune est dans l'attente du coût de ce diagnostic.

- **Projet de la commission animation** : Le Maire annonce au conseil qu'il est projeté de refaire un feu de la St Jean au plan d'eau des Graviers le 20 juin 2015. Afin de pouvoir organiser cette manifestation, il a été sollicité la présence des présidents d'associations. Une dizaine a répondu présent et est d'accord pour ce projet. Lors de la prochaine réunion du 20 janvier prochain, seront évoqués les aspects techniques, et humains de cette manifestation.

- **Visite de l'architecte pour l'église** : Monsieur SALÈS, architecte missionné pour la réfection de l'église, souhaite profiter de la location de la nacelle des illuminations pour établir un état de lieu visuel de l'extérieur de l'église. Il est notamment constaté un problème de fuite, qu'il va falloir réparer urgemment. Monsieur ROGER, maçon sur la commune, va voir s'il peut parer à cette urgence.

- **Rappel des différentes dates** :

- 29 novembre : illumination du sapin,
- 03 décembre : réunion PLU à 18 heures au secrétariat de Mairie,
- 10 décembre : réunion avec CDHU à 18 heures ancienne classe des CM2,
- 03 janvier : vœux du Maire,
- 09 janvier : vœux de l'intercommunalité,
- 30 janvier : réunion publique à 18 heures à la salle polyvalente pour le PLU.

- **Agendas de la Communauté de Communes Yonne Nord** : ils arrivent la semaine prochaine et la distribution sera faite par les élus.

- **Terrain des Consorts Chéreau** : rendez-vous est fixé au 11 décembre pour la signature chez le notaire.

- **Travaux de la rue Carnot** : Monsieur DUFOUR indique que les travaux ont commencé lundi et que le caniveau est prévu pour la semaine prochaine.

- **Station d'épuration** : il est signalé un feu dans l'armoire électrique, peu de dégâts sont constatés, la station a été remise en route en fin de matinée.

- **Aide sociale** : Mme NOBLET signale que plusieurs dossiers sont en cours.

- **Nouvelles activités périscolaires** : Mme DAUPHIN informe le Conseil qu'une partie du fonds d'amorçage pour les nouvelles activités périscolaires a déjà été versée.

- **Prochain conseil** : la date retenue est le 19 décembre, et il pourra être repoussé à début janvier, si l'ordre du jour n'est pas conséquent.

### **LA PAROLE AUX CONSEILLERS :**

- Mr BOURBONNAIS remercie le conseil de la part de Mr LEONARD, pour l'achat des nouveaux buts pour le terrain de foot.
- Il est constaté la taille des arbustes.
- En ce qui concerne les conseils municipaux, il est demandé une transmission des dossiers en avance, afin que ceux-ci soient étudiés avant la réunion. Ce sera fait dans la mesure du possible.
- Il est demandé s'il est possible d'organiser une action auprès de la population pour l'acquisition de détecteur de fumée.
- Il est signalé que les plaques en haut de la rue Voltaire (au niveau du square) sont disjointes et présentent un danger.
- Il est demandé si une personne ayant un jardin en dehors de son domicile est redevable de la redevance assainissement. C'est effectivement le cas.
- Il est demandé si l'opération stérilisation des chats sera reconduite. Cela n'est pas prévu.
- Il est à nouveau signalé un problème avec le rideau et internet de la bibliothèque.
- Il est signalé que les horaires des réunions PLU ne sont pas compatibles avec l'emploi du temps de certains conseillers.

La séance est levée à vingt trois heures et quinze minutes.

### **LA PAROLE AU PUBLIC :**

Mr WINNE informe les personnes présentes que la confrérie des Fleurys organise la St Vincent le 11 janvier prochain à la salle polyvalente avec messe et défilé, comme dans les années 1900.

Le Maire,  
S. NEZONDET